LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME V. EDMONTON, JEUDI 29 SEPTEMBRE 1910. NUMERO 52

NOTES ET COMMENTAIRES

Une famille canadienne.

La famille Trudelle, la plus répandue peut-être aujourd'hui au Canada, est une des plus anciennes de ces braves et généreux colons, aux coeurs nobles et chrétiens, qui vinrent s'établir au Canada dans la première moitié du 17e siècle.

Le premier de ce nom arriva à Québec en 1645; il s'appelait Jean et était fils de Jean Trudelle, de la paroisse de Parfondeval, près de Mortagne, dans le Perche, département actuel de l'Orne. Il s'établit sur une terre, à l'Ange Gardien, près de Québec, comté de Montmorency; l'endroit où se trouvait sa maison, sur le bord du fleuve Saint-Laurent est l'un des plus beaux sites de la région; la voie électrique qui conduit de Québec à Ste-Anne, lieu de pèlerinage, passe tout près.

Jean Trudelle épousa, à Québec, en 1655, Marguerite Thomas qui lui donna 12 enfants—9 garçons et 3 filles.

On compte environ *cinq mille* familles descendant du premier Trudelle en Canada, et on trouve parmi celles-ci des agriculteurs, des commerçants, des prêtres, des industriels, des artisans, des fonctionnaires, des journalistes, etc., etc.

Sous la domination française on comptait des militaires dont un entre autres, Pierre Trudelle, fut tué glorieusement à la prise de Québec par les Anglais, en 1755.

Les Trudelle du Canada ont formé le projet d'élever un monument à la mémoire de leur premier ancêtre, Jean Trudelle; ce monument sera érigé sur les fondations mêmes de sa maison; l'exécution en a été confiée à M. T. A. Trudelle, architecte, fonctionnaire retraité du Département des Travaux publics, à Québec.

Tout en rappelant la mémoire du premier ancêtre des Trudelle au Canada, ce monument doit aussi faire revivre le souvenir de la première messe de la Paroisse de l'Ange Gardien, laquelle fut dite dans la maison même de Jean Trudelle, en 1664.

L'inauguration doit avoir lieu vers le mois prochain.

Les succès obtenus par la loi Lemieux depuis sa mise en application en font la meilleure législation établie jusqu'ici pour concilier ou servir d'intermédiaire dans les cas de désaccord qui peuvent survenir entre employeurs et employés.

Les Etats-Unis viennent précisément d'envoyer chez nous un Commissaire spécialement chargé d'étudier les effets produits par la mise en vigueur de cette loi et après étude, ce Commissaire s'est fortement déclaré en faveur de son adoption au delà de la ligne quarante-cinquième.

D'un autre côté, une des plus grandes autorités du continent américain en fait de questions ouvrières, le Dr. Charles W. Elliot, président émérite de l'Université Harvard, réclame également avec urgence cette adoption.

Enfin, la semaine dernière encore, l'"International Brotherhood of Maintenance of Way Employees" a passé une résolution demandant au Congrès des Etats-Unis de mettre la loi Lemieux en force dans ce pays.

Tous ces témoignages, plus que suffisants pour montrer toute l'efficacité obtenue dans l'application de la loi Lemieux, réglant les imbroglios entre patrons et ouvriers, prouvent mieux que tout ce que nous pourrions en dire nous-même, son mérite. Et s'il y a un cas où l'on peut évidement dire que les actes valent mieux que les paroles, c'est assurément en ce qui concerne cette législation qu'on nous envie et qui vraisemblablement jouera un rôle considérable dans le règlement des questions ouvrières.

L'anticléricalisme n'est pas spécial aux gouvernements démocratiques, si nous en croyons les dépêches qui nous parviennent du Portugal.

Le roi Manuel vient en effet de signer le décret d'expulsion d'un couvent de Jésuites de Lisbonne.

Les religieux ont été menacés d'arrestation s'ils tentent de rentrer au Portugal.

Le gouvernement portugais prépare, dit-on, un projet de loi réglementant les congrégations religieuses dans l'étendue du royaume.

Le téléphone et la justice.

Tout dernièrement le juge Scrutton, de Londres avait à rendre un jugement dans un procès de peu d'importance. Sa Seigneurie jouait au golfe et, entre un drive et un pot, il écrivit un télégramme contenant son jugement.

Aujourd'hui, dans une affaire entre une actrice et un directeur de théâtre, le juge Scrutton était au tribunal; mais c'étaient les parties qui étaient absentes. L'avocat de la plaignante demanda une remise et téléphona séance tenante. du tribunal à Manchester. Puis comme dans l'intervalle un accord était intervenu entre les plaideurs, l'avocat demanda au juge de bien vouloir ratifier les termes de l'accord. Ce qui a été fait par téléphone.

M. Scrutton a ajouté qu'il ne faudrait pas considérer ce jugement téléphonique comme un précédent.

TRIBUNE LIBRE

LA SOUSCRIPTION DU MONUMENT DOLLARD.

Nous recevons la lettre suivante:

Edmonton, 27 sept., 1910.

M. le rédacteur du "Courrier de l'Ouest."

Monsieur:—

Comme les Canadiens-français de notre ville l'ont appris sans doute par les journaux, il se fait actuellement à Montréal un mouvement en vue d'élever un monument à la mémoire de Dollard et de ses compagnons, les héros du Long Sault.

Ne serait-il pas à propos que la société St. Jean Baptiste d'Edmonton prît sur elle d'envoyer une contribution à cette belle oeuvre?

Dollard est une de nos plus pures gloires canadiennes-françaises: il me semble donc que c'est le moment de montrer à nos compatriotes de Québec que tout en étant d'une autre province nous sommes de coeur avec eux. Du reste plusieurs centres du Manitoba ont déjà répondu à l'appel et il ne faut pas qu'Edmonton reste en arrière.

Vous remerciant de votre obligeance, je suis M. le rédacteur,

Votre tout dévoué,

EDOUARD GARIEPY.

L'EXPOSITION DE CAMROSE

Jeudi et vendredi 15 et 16 septembre, avait lieu à Camrose l'exposition annuelle. Les produits et les animaux exposés étaient de toute beauté et il est profondément regrettable qu'une pluie persistante soit venue compromettre le succès assuré par une excellente organisation.

La pluie n'a cependant pas empêché de nombreuses personnes de profiter du train spécial d'Edmonton à Camrose et vendredi surtout l'assistance à l'exposition était considérable.

Les récoltes abondantes ont fait l'admiration de tous les visiteurs et les Nemrods ont eu l'occasion de coups de fusil heureux grâce aux innombrables canards des lacs environnants.

On s'attend à ce que Camrose se développe d'une façon étonnante en 1911, lorsque les trois chemins de fer ayant actuellement leur gare respective à Camrose. —Le G. T. P.; le C. P. R. et le C. N. R.—inaugureront un service régulier.

La gare du C.N.R., une très élégante construction, est construite sur la subdivision Noyen et un large trottoir va incessamment être établi pour relier cette gare au reste de la ville. Dès le printemps prochain les rues de Noyen seront ouvertes et nous apprenons que M. René Lemarchand fait préparer les plans de jolies constructions qu'il fera bâtir à son retour de France.

D'importantes maisons de gros de Calgary ont ouvert des succursales à Camrose et cette petite ville d'avenir ne manquera pas de devenir, dans un avenir prochain, un centre d'approvisionnement considérable en raison de ses chemins de fer allant dans sept directions différentes.

Camrose n'existait pas en 1905, c'est aujourd'hui une jolie petite ville qui, dans quelques semaines sera éclairée à l'électricité. L'an prochain, un service d'eau sera établi et la rue principale ainsi que les trottoirs seront macadamisés.

DE CALGARY A EDMONTON EN AUTOMOBILE

La semaine dernière nous avions le plaisir de recevoir au journal la visite de MM. P. Jullien-Chatel H. Dumas, G. Long et Hugill, de Calgary.

Ces Messieurs, accompagnés de Mme H. Dumas, venaient d'effectuer un raid remarquable en faisant en automobile le trajet complet de Calgary à Edmonton par Red Deer, Wetaskiwin, Camrose, Tofield, Chipman et le Fort Saskatchewan.

La voiture, une machine française de la célèbre maison Rochet-Schneider de Lyon, était pilotée par M. P. Jullien-Chatel, propriétaire d'un des principaux garages de Calgary, le "Mount-Royal."

Les voyageurs étaient ravis de leur excursion et ils nous ont fait part de leurs impressions, sur le pays traversé, en termes enthousiastes.

M. Jullien-Chatel, qui a eu l'occasion de traverser la Russie en automobile l'an dernier, déclare nos routes de beaucoup supérieures aux routes russes. La machine dont M. Chatel s'est servi pour la traversée d'Alberta est une automobile des plus robustes et dont la vitesse peut atteindre 75 milles à l'heure. C'est l'une des meilleures machines françaises et c'est une véritable merveille de mécanique qui a valu de grands encouragements à M. Chatel depuis la fondation de son garage à Calgary.

M. Chatel prend un profond intérêt au développement du Canada où il demeure depuis 7 ans et durant ses nombreux voyages en France il a fait plusieurs conférences sur notre pays et écrit de nombreux articles en faveur de la colonisation française dans les principales revues françaises.

M. Chatel retourne en France dans quelques semaines et il se propose de ramener un aéroplane Blériot avec lequel il fera des envolées à Edmonton, Calgary et dans les principales villes de l'Ouest.

M. Chatel s'est déjà livré au sport de l'aviation et nous ne doutons pas que son initiative d'amener un monoplan Blériot en Alberta ne soit accueillie avec enthousiasme par tous.

M. Chatel est le représentant d'un syndicat français ayant placé déjà d'importants capitaux dans l'Ouest.

Les compagnons de voyage de M. Chatel étaient M. et Mme H. Dumas, M. Hugill et M. G. Long, M. Dumas est bien connu de nos concitoyens d'Edmonton, il dirige actuellement un important commerce de chevaux à Calgary; Mme Dumas a droit à toutes les félicitations pour l'endurance dont elle a fait preuve au cours du voyage. M. Hugill est un jeune et brillant avocat de Calgary, M. G. Long, très connu également à Edmonton, avait bien voulu remplir les fonctions de guide depuis Stettler où il est établi.

Nous avons été sensible à la visite des aimables excursionnistes et nous les félicitons vivement de leur remarquable raid.

LE NOUVEL ARCHEVEQUE D'OTTAWA

Ottawa, 27. — La nomination de Mgr Gauthier à la succession du regretté archevêque d'Ottawa, fait le sujet de toutes les conversations et l'élément irlandais ne dissimule nullement la joie qu'il en ressent. Les Canadiens-français ne sont pas aussi joyeux, sachant maintenant qu'avec la mort de Mgr Duhamel ils ont perdu le dernier prélat de leur nationalité dans la Capitale. La division projetée du diocèse, les renseignements fournis de Kingston et le ton de la presse anglaise ne laissent aucun doute à ce sujet, le diocèse d'Ottawa passera aux Irlandais quoique les neuf-dixièmes de la population soient Canadiens-français. Ces sentiments forment la base des conversations du jour.

MORT DE M. F. X. ST. CHARLES

La semaine dernière mourait à Montréal l'un des Canadiens-français les plus en vue du Dominion, M. F. X. St. Charles, dont le nom était associé depuis plus de 30 ans à l'une de nos meilleures institutions nationales: la Banque d'Hochelaga.

Depuis plus de deux ans, M. F. X. St. Charles avait ses appartements à l'institution des Sourdes-Muettes, rue St. Denis. Si la mort de ce vieux citoyen est une perte sensible pour la finance de la métropole et la maison de banque à la tête de laquelle il était, c'est aussi une perte bien douloureuse pour cette maison de charité dont il avait fait sienne l'oeuvre admirable.

La Banque d'Hochelaga, fondée en 1874, lui doit sa vie et ses progrès constants. Il en fit l'oeuvre de sa vie. En 1877, il en était élu le président, et avait conservé ce poste de haute confiance depuis. Il fut un des directeurs-fondateurs, et consacra à cette institution toutes ses facultés et toute son âme.

Echevin de Montréal, il démissionna afin de pouvoir lui donner la moindre parcelle de son temps.

M. St. Charles était un philanthrope doublé d'un homme charitable qui faisait le bien sans bruit et sans ostentation.

Malade depuis quelque temps, on peut dire que ce sont les cérémonies du Congrès Eucharistique qu'il voulut suivre avec assiduité, qui contribuèrent à hâter sa fin.

M. F. X. St. Charles était âgé de 77 ans; sa femme l'a précédé de deux ans dans la tombe.

La nationalité canadienne-française perd dans le président de la Banque d'Hochelaga l'un de ses membres les plus distingués.

Nouvelles Regionales

BOUTIN, Sask.

Notre jeune colonie canadienne-française de la Saskatchewan du nord, qui a vu le jour au début d'avril, semble vouloir sortir peu à peu du chaos où l'avaient plongé les mille et un détails de son organisation primitive.

S'il est permis de porter un jugement—fasse le ciel qu'il ne soit point temporaire—d'après les apparences nous croyons pouvoir affirmer que Boutin sera dans peu d'années un centre important tant au point de vue agricole que commercial.

Une invitation spéciale aux Canadiens-français en quête de homesteads gratuits: Canadiens, mes frères, venez donc faire un tour chez nous; nous vous promettons la plus vive de toutes les cordialités. Puis, après la part du sentiment, nous ferons celle de l'intérêt bien compris, bien légitime, qui se traduira par quatre mots aux consonnances magiques: une terre à blé. Canadiens, mes amis, n'attendez pas qu'il soit trop tard. Venez vous assurer une propriété de grande valeur chez nous sur les hauts plateaux de la Saskatchewan du nord, sous le plus sain et le plus délicieux climat qui se puisse trouver, celui d'Italie excepté.

Les grands bas-fonds herbeux formés par la large vallée aplatie de la Shell présentent à cette saison-ci de l'année où la coupe des foins est finie depuis quelque temps, déjà, un aspect aussi agréable que typique. Sur un parcours immense, qui s'étend jusque par delà les lignes de la réserve indienne du Lac des Sables, la vue découvre une suite de lourdes meules rebondies ou en cône estompant de leurs masses sombres la rousseur chatoyante des prés fauchés, et on dirait les vestiges épars d'un rucher monstre jetées là sans symétrie par quelque Titan des légendes anciennes.

Plusieurs de nos concitoyens sont partis à la Big River où ils vont s'installer avec leur famille pour la saison d'hiver, quitte à revenir au printemps sur leur homestead la bourse alourdie par plusieurs mois d'un gain fructueux. Big River se trouve à trente milles d'ici. Il y règne une activité industrielle énorme; une puissante compagnie y fait construire à grands frais une scierie gigantesque qui coûtera au bas mot un million de dollars. Les connaisseurs affirment que ces moulins, d'une capacité de 500,000 pieds par jour, seront un modèle du genre en Amérique. Parmi ceux de nos gens qui sont à l'emploi de cette compagnie, je cite: MM. Joseph Boutin, Millright Cyrénus, Tremblay, forgeron-expert, Delphis Jean, charpentier-menuisier, Armand St. Pierre, briquetier, Jean LeGouffre, entrepreneur-maçon et nombre d'autres.

Notre excellent curé, M. l'abbé A. Perron, n'est pas très bien portant, depuis quelques jours, il souffre d'une sérieuse attaque d'influenza.

M. Joseph Larose a coupé audelà de cent tonnes de foin sur sa propriété, cet été. Cette énorme masse de fourrage sera pressée et mise sur le marché prochainement. Avis à ceux qui n'en ont point.

ST PAUL, Alta.

Avec l'achèvement des récoltes les affaires reprennent meilleures que jamais. On espère une grande prospérité pour cet automne et l'on s'attend à voir s'élever de nombreuses constructions nouvelles.

Il y a beaucoup d'acheteurs actuellement pour les lots du village; entre autres la Banque d'Hochelaga, M. Emile Baril qui construira une bâtisse importante cet automne, M. Edmond Brosseau, etc. Tous ces acheteurs ont une ferme confiance en l'avenir de St. Paul.

(*Suite à la page 6*)

UNE DECLARATION DE MGR. FALLON

Au moment de mettre sous presse les journaux de Montréal nous apportent une déclaration de Mgr Fallon, évêque de London protestant contre l'imputation qui lui a été faite d'avoir interdit l'enseignement de la langue française dans les écoles séparées de son diocèse.

Publiant quelques commentaires sur cet incident en quatrième page, l'impartialité nous oblige à mettre sous les yeux de nos lecteurs les passages les plus saillants de la déclaration de Mgr Fallon.

Les voici:

"Je n'ai jamais été, ni dans mes actes, ni dans mes paroles, par désir ni par intention, ennemi des intérêts des Canadiens-français et jamais, je ne travaillerai en aucun lieu ni en aucun temps, contre ces intérêts, quelle que soit la provocation.

"Les Canadiens-français sont nombreux dans mon diocèse, et, lorsqu'ils s'adressent à moi, tant dans le domaine spirituel que temporel, je les traite absolument comme n'importe quels autres de mes diocésains.

"Je n'ai jamais publié ou fait publier, directement ou indirectement, verbalement, par écrit ou de quelque autre manière, aucun ordre ou mandat ou expression d'opinion concernant l'enseignement du français ou autre langue, dans les écoles séparées ou dans les autres établissements d'éducation du diocèse de London ou d'autres endroits.

"Je n'ai pas et je n'aurai jamais d'objection à opposer à l'enseignement du français ou de toute autre langue, suivant les lois de la province d'Ontario et les règles du département provincial de l'éducation."

Nous sommes heureux d'enregistrer cette protestation de Mgr Fallon.

On nous permettra cependant de remarquer que les Canadiens-français eussent accueilli avec plus de faveur cette explication si Mgr Fallon avait omis la dernière phrase du passage que nous citons.

L'enseignement bilingue n'étant pas autorisé officiellement dans l'Ontario, ce fait donne un sens ambigu aux paroles de l'évêque de London. De plus, nos compatriotes ont toujours protesté énergiquement contre l'assimilation du français aux autres langues, n'étant pas reconnues officiellement dans le pays.

NOUVELLES DIVERSES

27 septembre.

En creussant l'excavation nécessaire pour l'une des piles du pont reliant Edmonton à Strathcona, les terrassiers ont découvert une veine de charbon de près de deux pieds d'épaisseur.

Le charbon extrait est utilisé sur place par les machines à vapeur de l'entreprise du pont.

Le choléra a fait récemment son apparition en Italie. 22 décès se sont produits hier à Naples. Un cas aurait été découvert dans un quartier populeux de Rome.

Les précautions les plus minutieuses sont entreprises pour combattre le fléau.

La Cie du C.N.R. demande des soumissions pour la construction d'une voie ferrée en Colombie Britannique qui traversera les gorges de la rivière Fraser. Ce tronçon, d'environ 90 milles relie Chilliwack à Lytton à travers une contrée rocheuse. La compagnie estime le coût approximatif des travaux à $100,000 le mille.

Une dépêche de New-York annonce que M. F. Watson vient d'être atteint de folie. M. Watson avait été le héros d'une aventure terrible à l'ouest d'Edmonton au printemps dernier. Il revenait en compagnie de sa femme d'un voyage de prospection et tous deux suivaient à cheval un étroit sentier surplombant un précipice lorsque le cheval de Mme Watson fit un écart qui le jeta avec sa cavalière dans le ravin. Empalée sur un arbre brisé, hors de tout secours possible, la pauvre femme supplia son mari de la tuer pour mettre un terme à des souffrances atroces.

Watson tenta l'impossible pour porter secours à sa femme. N'y pouvant parvenir il se rendit à sa prière et la tua d'un coup de feu. Inculpé d'homicide Watson avait été acquitté. Il est devenu fou.

Des chercheurs d'or viennent d'arriver à Edmonton de retour du Nord. Ils ont déclaré avoir trouvé de l'or en quantités assez fortes entre le Fort Assiniboine et l'embouchure de la rivière McLeod.

Les heureux prospecteurs ont fait enregistrer des claims qu'ils se proposent de retourner exploiter. Aucun n'a voulu indiquer l'emplacement exact des gisements aurifères qui seraient très riches.

Une dépêche de Milan annonce que le fameux aviateur péruvien George Chavez, qui tout récemment avait traversé les Alpes, vient de se tuer au cours d'une envolée à Domodosola, Italie.

On écrit de Rome à l'"Echo de Paris", que le Vatican a pris des mesures énergiques contre le modernisme, parce qu'il est convaincu qu'il existe dans l'Eglise même une espèce de franc-maçonnerie pour la diffusion du modernisme. Dans certains séminaires circulent des bulletins autographiés publiant la chronique du mouvement moderniste, et une correspondance secrète entre certains séminaires tendant à la propagande moderniste a même été saisie.

M. Amery, rédacteur du "London Times," qui a accompagné le Gouverneur-général à la Baie d'Hudson est enthousiaste du futur chemin de fer reliant l'Ouest à Fort Churchill.

M. Amery dans un article du "Times" dit notamment que cette voie ferrée ouvrira une nouvelle contrée au trafic. Car tout le Nord de la Saskatchewan est bon pour la culture, et il y a là à peu près 250 milles de terrain, très convenable. Sur tout le parcours de la route proposée, le sol est fertile. Et avant longtemps, on verra un grand nombre de cultivateurs prendre cette direction.

L'industrie de la pêche sera, aussi, très considérable à la Baie d'Hudson et dans les lacs et les rivières avoisinants et ce sera un nouveau bénéfice pour les Canadiens. L'industrie de la pulpe est encore un point intéressant pour nous. Il y a du bois de pulpe en quantité à la Baie d'Hudson et dans les alentours. C'est peut-être là, qu'on pourrait trouver les plus grands terrains de bois de pulpe de l'univers.

Quant à la question des mines, dit M. Amery, elles sont nombreuses dans cette région d'après les géologistes.

LA CAMPAGNE ELECTORALE DANS GLEICHEN.

D'excellentes nouvelles nous parviennent de Gleichen où la candidature de M. McArthur fait des progrès de jour en jour.

Le candidat libéral est soutenu dans la lutte électorale par l'hon. A. L. Sifton, premier-ministre et l'hon. C. R. Mitchell, qui ont tenu différentes assemblées en sa faveur.

L'opinion générale est que McArthur sera élu la semaine prochaine avec une forte majorité.

LE NOUVEAU PRESIDENT DE LA BANQUE D'HOCHELAGA.

Montréal, 28. — L'hon. J. D. Rolland, membre du Conseil Législatif de la province vient d'être élu président de la Banque d'Hochelaga en remplaçant de M. F. X. St. Charles.

L'hon. J. D. Rolland était directeur de la Banque d'Hochelaga depuis plusieurs années.

FEUILLETON DU "COURRIER DE L'OUEST"

La Maison de Burgau

No. 34

La cérémonie eut lieu dans l'oratoire où s'était mariée Monique, presque à la même date, mais la mer calme aujourd'hui ne prêta point à la fête sa musique sauvage ni les pompes de sa colère.

A la place où les Burgau avaient lié Monique et Jean, ils unirent leur fille à cet aventurier d'avenir qui avait su les enserrer dans ses rets.

Amos, plus semblable à un archange qu'à un homme prononça le mot fatal avec une douceur ingénue. Jessy fut à la hauteur de la situation, de même que Miles Clenman qui ne manquèrent point de pleurer à chaudes larmes dans tous les moments où la tradition le prescrivait.

Monique était là aussi, entre Rosey et miss Araminthe. Elle se remémorait les prodiges qui s'étaient opérés pour elle depuis l'heure où, asservie et le coeur déchiré, elle s'était agenouillée ici, devant Jean de Burgau, près que à ses pieds. La jeune femme reposait son regard sur le vieux tableau qui représentait la petite martyre enfant, étendue le long d'un sillon dans son inénarrable paix. Les bourreaux avaient bien fait leur oeuvre, la petite martyre ne se relèverait plus. Et l'on sentait si bien que pour arriver à cette paix froide, infinie, elle avait passé par le martyre. Et l'on sentait si bien qu'elle ne dormait pas, mais qu'elle était morte.

Jessy était mariée, on avait refermé la chapelle. Le lunch était fini. Amos avait porté un toast embuvant et beaucoup pleuré dans son verre. Jessy, en costume de voyage, prenait congé de son père et de ses frères, seule avec eux, dans le bureau du baronnet.

Après un silence, Jessy dit tout à coup:

—Croyez-vous, père, que je ne sache pas pourquoi vous me mariez?

Voilà Amos de la famille, il a un intérêt vital à notre prospérité qui est la sienne.

Ils ne sourcillèrent pas. Elle reprit de ce ton brusque qu'elle avait eu un jour pour dire à Jean: confiez-vous à moi! et qui était chez elle l'indice d'une détermination forte et sincère:

—Je sais à quoi m'en tenir, mais cela m'est égal, tout m'est égal, tout m'est égal maintenant. Je verrai du nouveau, je prendrai du plaisir et je ne serai plus une petite fille, ce que j'aurais continué d'être ici, même à l'âge de tante Araminthe.

Elle s'était approchée d'une fenêtre et, les lèvres un peu tremblantes, une émotion presque tragique sur son visage blanc, elle regardait par delà. Blackhorn, dans la direction de Ridge et du presbytère.

Elle n'était pas dupe, mais, en vraie Burgau, elle ne se déroba pas. Puisqu'elle n'avait pas pu devenir lady de Burgau, elle aimait autant être Mme Amos Heller que personne. . . et elle ne serait jamais personne chez elle, ainsi qu'elle s'en rendait bien compte. Et puis Amos gagnerait beaucoup d'argent et il tardait à Jessy d'être très riche.

Dans sa résignation, il y avait peut-être de l'orgueil blessé, en se voyant ainsi et sans un mot de regret rejetée de sa famille, mais il n'y avait nulle rancune, parce que ses parents obéissaient comme elle à la force brutale des choses.

XIV

Monique continuait sa double vie, toute de bonheur tremblant au pavillon, toute de contrainte au château, mais le bonheur était trop grand pour ne point effacer et même rendre doux les sacrifices qu'exigeait la sécurité de Jean. Si elle était tentée de trouver son joug pesant, et trop longues les heures où sa présence était réclamée au château, elle se rappelait ce que Jean avait souffert.

Et maintenant, toujours captif, infirme et dépouillé, il ne souffrait plus; Monique lui tenait lieu de liberté, de force, des biens dont on l'avait dépossédé. Le vrai Jean de Burgau, brave et loyal, celui que les récits de Jacob lui avaient fait connaître, avait reparu et Monique était sa femme. Que lui étaient la dépendance, l'iniquité? Mais pourquoi Jean avait-il dit: "J'ai une tâche."

Monique s'imprégnait religieusement des joies de cette vie cachée, mystérieuse, où elle rentrait en quittant le château. Jean et Monique avaient été si abandonnés, si isolés dans leur détresse que chacun d'eux devenait pour l'autre le monde tout entier. Ils pensaient à eux, ils parlaient d'eux, et quand ils se taisaient pour contempler la mer, c'était encore eux qu'ils voyaient.

Sur la prière de Monique, Jean l'entretenait parfois de la jeune femme de son enfance, de sa jeunesse, il lui décrivait ce somptueux Burgau-House qui était son "home" et où il ne retournerait peut-être jamais plus. Monique connaissait ainsi la place où se tenait la mère de Jean, le grand salon d'honneur, la serre des palmiers, le hall peuplé de statues.

Ou bien, ils recommençaient ensemble l'histoire de cette étrange année, durant laquelle ils avaient vécu côte à côte et presque aussi étrangers que s'ils ne s'étaient jamais rencontrés. Les moindres incidents étaient gravés dans leur mémoire, ils comparaient leurs souvenirs, ils riaient de voir qu'ils s'étaient en réalité querellés et réconciliés, offensés et aimés, comme s'il n'y avait point eu de secret entre eux.

Un jour qu'ils causaient avec cette expansion, Célia-Jane s'approcha d'eux. Pauvre Célia-Jane, ils avaient été tellement absorbés en eux, qu'ils avaient oublié la bonne vieille machine fidèle.

Elle les regarda un instant sans rien dire, puis quelque chose remua sur son visage de pierre, et elle dit de sa voix rauque et malhabile de sourde:

—Il est guéri et vous vous aimez! Que c'est bon, que c'est bon! fit-elle, tordant ses mains osseuses sous son tablier. Que cela fait de bien ce que je souffre. Mais, non, je ne souffre plus, plus rien que ce qu'il faut pour aimer. Quand j'ai vu mylady si courageuse et si douce tous ces mois passés, où elle n'avait pas même le souvenir d'un bon et tendre mari pour l'aider à se consoler et à vivre, j'ai eu honte de mon mauvais chagrin, j'ai demandé pardon, et, un jour, le seigneur Jésus est venu à moi pauvre, un matin où mylady avait communié là-bas dans sa chapelle. Le Seigneur Jésus s'est souvenu de moi. Je n'ai plus Jacoby mon pauvre vieux, mais je l'aurai de nouveau dans bientôt, et j'ai le Christ, mon Sauveur, et je le garderai toujours.

Elle leva sur eux ses yeux de bon chien en disant:

—Vous vous aimez, c'est bien ainsi. N'ayez peur, Moi, je suis avec vous. Mylord était le maître de Jacob mon mari, vous êtes mes maîtres.

Elle remonta à l'étage supérieur où l'appelait son service; Monique et Jean s'entretinrent de la bonne Célia-Jane, puis ils travaillèrent sans rien dire. Jean tressait sa paille: il fallait bien fournir la quantité habituelle de tresses pour ne pas provoquer des questions au château où l'on suivait de très près ses faits et gestes. L'habitude et une sorte de reconnaissance lui rendaient encore cette occupation très supportable.

Il s'était tourné vers la baie vitrée, ce jour d'hiver était terne. Monique cousait pour les pauvres. Elle devait retourner au château pour le reste de l'après-midi. Elle allait parler à Jean pour lui faire remarquer l'heure, quand elle vit, dans le réduit de Célia-Jane, quelqu'un qui n'était pas la vieille servante. Oui, derrière le vitrage qui séparait les deux pièces, dans l'ombre du grand rideau de laine demi-abaissé, elle avait entrevu les yeux endormis de Josiah et ses épaules inégales.

Déjà, Monique avait ramené son regard sur son ouvrage, le péril de la situation l'étreignait. Elle ne pouvait avertir Jean de la voix ni du geste. Josiah aurait entendu le moindre mot et elle savait que ses yeux indolents avaient un regard de lynx. Elle épia Jean d'un coup d'oeil furtif. S'il allait parler! Et y avait-il rien de plus naturel pour lui de reprendre la conversation interrompue, et un seul mot détruirait le résultat de la longue épreuve, l'oeuvre de son incroyable patience. Et s'il lui fait changer de place, se lever pour faire allègrement l'exercice quotidien par lequel il fortifiait sa jambe mal remise?

Mais, enfin, comment le prévenir? Elle se surprit à prier Dieu, follement, fièvreusement, de ravir à Jean la parole et le sens, de le rendre pour une minute tel que les autres le croyaient. Mais ne mesurait-elle point l'inanité d'un tel voeu? Elle eut alors envie d'aller à Josiah, de lui adresser la parole, si vite que Jean n'aurait pas le temps de s'interposer, puis elle eut la sensation effrayante que Josiah savait, qu'elle l'avait vu. Le moment était donc venu d'affirmer ou de confirmer tous les soupçons.

(A suivre.)



CHRONIQUE

Vous m'avez fait l'honneur, petite Madame perdue quelque part dans la vaste prairie, de me confier les ennuis et les embarras qui, fréquemment, viennent dérouter votre jeune expérience de fermière et vous conduisent ainsi, de déception en déception, au dégout d'une vie qui tout d'abord vous enthousiasma. Et, avec une ingénuité touchante vous me demandez une recette,, un remède, une panacée en un mot, qui vous délivrerait des contre-temps et vous ferait la vie douce et sereine.

Petite Madame, j'ai vidé jusqu'au fond mon sac de magie, sans découvrir la moindre trace de cette poudre de perlimpinpin que vous réclamez. Hélas! Il vous faudra encore buter votre bonne volonté contre les obstacles que votre sagacité n'aura pas su prévoir; heurter vos doigts—les mignons doigts que je devine—aux angles raboteux que votre patience n'aura pas su adoucir. Il vous faudra, petite Madame, geindre et gémir jusqu'à ce que vos illusions, une à une, tombent à vos pieds et que vous preniez plaisir à fouler ces feuilles mortes de votre imagination.

Alors, vous deviendrez plus simple, tout en demeurant confiante,—parce que la confiance est le privilège de l'âme sincère—et cette simplicité vous rapprochera de la vie réelle.

Vous planez, petite Madame. Par ce temps de navigation aérienne, rien ne saurait être de plus d'actualité. Mais, prenez garde de vous perdre dans les nuages. Une chute de là-haut, serait terrible.

Vous me demandez une recette magique et, voyez combien l'esprit de contradiction est développé chez moi, à vous, nature éthérée que le contact brutal des devoirs communs froissent au plus intime, à vous, petite Madame, il me vient l'envie folle de prêcher la poésie robuste de ce que vous envisagez sous un aspect grossier parce que déformé. Et, tout de suite, je vous convaincrais, tant il est vrai que tout est sain aux sains et que notre valeur morale s'accroît à en constater la puissance.

MAGALI.

Petit Courrier

Angèle.—Voulez-vous vous adresser directement à l'administration; on vous donnera immédiatement satisfaction.

2o.—Un bon remède contre les brûlures consiste à étendre de l'huile d'olive sur la partie brûlée, puis à recouvrir d'autant de farine que l'huile pourra en absorber.

3o.—Ces cicatrices sont indélébiles. Vous pouvez les dissimuler par un artifice de coiffure. Relevez, par exemple, vos bandeaux en un ourlet assez bas sur les tempes.

Toute à votre disposition, ne l'oubliez pas.

Lectrice. — Il faudrait faire des recherches dans la collection, donnez-moi quelques jours de crédit et je serai, peut-être, en mesure de vous adresser le renseignement demandé.

Plusieurs de nos amies habitent votre région; c'est tout ce que je peux vous répondre. Je vous remercie pour l'intérêt que vous nous portez. Toutes ces sympathies me sont précieuses et allègent considérablement ma tâche.

Cadette. — Vous êtes la bienvenue. Notre amie se fera un plaisir de vous obliger. Voulez-vous spécifier les recettes désirées.

L'hiver est la saison consacrée à l'amitié. Au coin du feu ou en face de l'encrier ami, il est bon de laisser son coeur parler d'abondance. Goûtez la grande faveur d'être ainsi comprise.

Je retiens votre promesse de visites fréquentes. A bientôt.

Jeanneton. — La joie coutumière à vous retrouver toujours si pareille qu'on tombe d'admiration devant une telle égalité d'humeur.

Et que devient votre chère jumelle? Je ne fut pas surprise d'apprendre votre succès. Depuis longtemps, je connaissais l'adresse de vos doigts de fée. Mes meilleures félicitations.

Mme D. — L'adresse est suffisante. Après avoir lu, je vous retournerai ces documents.

MAGALI.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

"Les Chemins de l'âme."

Un nouveau volume de poésie vient de faire son apparition en librairie. Il sort de la plume d'un membre de l'école littéraire de Montréal, M. Englebert Gallèze, et porte comme titre: "Les chemins de l'âme."

Dans la préface un autre poète, M. Albert Ferland, nous apprend que ce volume est une oeuvre de terroir et que c'est encore la vie canadienne qui l'a inspiré.

Du reste, plusieurs des morceaux qu'il contient portent en épigraphe des bribes de nos anciennes chansons, venues avec nos ancêtres de l'ancien monde.

Ces motifs, qui sont en général d'une simplicité touchante, rappellent la vie des champs, telle que nous la connaissons tous pour la plupart, et leur naïveté révèle une étude aprofondie que l'on ne soupçonnerait pas à la première lecture.

Décidément, la poésie n'est point morte chez nous et il y a encore certaines âmes d'élite qui croient sincèrement qu'on peut écouter la muse au Canada. M. Englebert Gallèze est de ceux-là et nous lui souhaitons un légitime succès, qui lui assura de cultiver son réel talent, en permettant de plus aux jeunes auteurs. d'avoir foi dans l'avenir.

Automnale

Je ne veux plus chanter que toi, ô bel automne
Salut aux feuilles d'or dont ton front se couronne.
Avril les a fait naître aux arbres rajeunis,
Août voluptueux a couché ses midis
A leur ombre, et ce sont tes soleils ô Novembre,
Qui les rendent couleur de miel, de cuivre et d'ambre;
Et c'est pourquoi ton pas, au sable du jardin,
Automne, est à la fois si proche et si lointain,
Car l'été continue en ta glace palie
Son ardeur qui se mêle à ta mélancolie,
Et sous ton voile, Automne, ô mon frère, j'entends
Battre en ton coeur le coeur endormi du printemps.

HENRI DE REGNIER

CAUSERIE DE LA SEMAINE

REPONSE A UNE DAME.

Il y aura toujours des filles d'Eve par le monde. Malgré la défense que j'avais mise en tête de mon dernier article, une dame l'a lu. Et, qui plus est, soulevant le voile de mon pseudonyme, à mon nom et à mon adresse elle m'a fait parvenir la lettre suivante:

Monsieur,

"J'ai lu avec un très vif intérêt votre article sur les modes. Mais puisque vous dites qu'il y a des règles fixes pour déterminer le choix et l'assemblage des couleurs, vous devriez revenir sur ce sujet... Les dames d'Edmonton vous liraient avec plaisir..."

Devant une si gracieuse demande, il n'y a qu'à s'incliner. Je garde seulement rancune à mon aimable correspondante de ne pouvoir, moi, percer le voile de son incognito, et c'est à travers le mystère dont elle se garde enveloppée que je lui réponds:

Madame,

Il y a dans la nature trois couleurs fondamentales, dont toutes les autres dérivent, et qui sont: le rouge, le jaune et le bleu.

Le rouge et le jaune sont des couleurs chaudes et voyantes, et l'orangé qui est la combinaison de ces deux couleurs est le ton le plus chaud qui soit dans la nature.

Le bleu, le gris et le vert sont, au contraire, des couleurs calmes et froides. Attirant déjà très peu l'attention par elles-mêmes, si on place ces couleurs à côté du rouge ou du jaune, elles semblent alors perdre tout leur éclat.

C'est pourquoi une femme aux yeux bleus ne doit pas porter de couleurs vives, car, en regard du rouge, du jaune ou de l'orangé, le bleu de ses yeux devient comme invisible.

Au contraire, si une femme au teint vif porte une toilette bleu clair, cette dernière couleur fait apparaître le pourpre de ses joues plus éclatant encore. Aussi est-ce une affaire de tact pour ces personnes que de savoir exactement à quel point leur teint a besoin d'être rehaussé. Elles lui donneront d'autant plus d'éclat qu'elles l'environneront de couleurs plus froides, comme des gris doux bleutés. Tandis que si elles croient la couleur de leur peau déjà trop vive par elle-même, elles en diminueront l'éclat en l'entourant de couleurs chaudes.

Je sais que la plupart des dames connaissent et appliquent ces principes. Mais il y a en outre, entre certaines couleurs, des contrastes dont il est bon de se rendre compte pour les éviter ou s'en servir selon le besoin ou le goût.

Si on mélange entre elles les trois couleurs fondamentales, on obtient les couleurs suivantes, que l'on nomme couleurs secondaires:

Le Rouge et le Jaune donnent l'Orangé.

Le Rouge et le Bleu donnent le Violet.

Le Bleu et le Jaune donnent le Vert.

Or, les plus violents contrastes sont obtenus par la juxtaposition de l'une des couleurs fondamentales avec l'une des couleurs secondaires dans la composition de laquelle elle n'entre pas:

Par la juxtaposition du Rouge et du Vert.

Par la juxtaposition du Bleu et de l'Orangé.

Par la juxtaposition du Jaune et du violet.

Ainsi on ne peut rien imaginer de plus tire-l'oeil qu'un chapeau vert orné d'une plume rouge. Car le vert du chapeau, rejetant les rayons rouges, fait paraître la plume plus rouge encore. Et, de son côté, le rouge de la plume rejetant les rayons verts, fait paraître le chapeau encore plus vert.

Si l'on veut se rendre compte de ce phénomène, on trace sur une feuille de papier trois cercles de couleur gris-bleu, de la grandeur d'une pièce de 10 cents et on entoure le premier cercle de rouge, le second de bleu, le troisième de jaune.

Les cercles gris intrérieurs vont maintenant sembler avoir pour couleur la couleur secondaire dans la composition de laquelle n'entre pas la couleur fondamentale qui les entoure. C'est-à-dire que le cercle entouré de rouge paraîtra vert, le cercle entouré de bleu paraîtra orangé et le cercle entouré de jaune paraîtra violet.

Car chaque couleur fondamentale absorbe seulement les rayons de sa propre couleur et rejette les rayons des deux autres couleurs fondamentales: le rouge rejette le bleu et le jaune et teint ainsi de vert ce qui l'entoure; le bleu rejette le rouge et le jaune et inonde de lumière orangée les objets environnants; le jaune rejette le rouge et le bleu et donne la couleur violette à tout ce qui est proche.

Voilà comment des tons neutres comme le gris-bleu sont à ce point influencés par les couleurs chau-

(*Suite à la page* 6)

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue. Tel. 1675.

ABONNEMENTS:—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1.00 par an; Etats-Unis, $1.50; Europe, $2.00 **L'abonnement est invariablement** payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.



JEUDI 29 SEPTEMBRE 1910.

LA LANGUE FRANCAISE DANS L'ONTARIO

Une décision de Mgr. Fallon

Si nous en croyons les dépêches Mgr. Fallon, évêque de Windsor, dans la province d'Ontario, vient de prendre une décision qui a soulevé une tempête de protestations dans tout le Canada français.

Au lendemain des cérémonies du Congrès Eucharistique, qui ont été le triomphe de la langue française en faisant ressortir son étroite corrélation avec la religion catholique au Canada, Mgr. Fallon vient d'interdire d'une façon absolue l'enseignement de notre langue dans les *écoles* catholiques séparées de son diocèse.

On s'explique difficilement quels ont été les mobiles qui ont conduit l'évêque de Windsor à prendre cette décision.

Au recensement officiel de 1901 la population catholique du diocèse de Mgr Fallon se répartissait comme suit:

Catholiques de langue française 28,249.

Catholiques de langue anglaise, 30,701.

A ce moment donc nos compatriotes constituaient déjà presque la moitié de la population catholique du diocèse.

Si la natalité canadienne-française a été aussi forte dans cette partie de la province d'Ontario que dans les autres,—et il n'y a aucune raison d'en douter,—les Canadiens-français forment actuellement la majorité des diocésains de Mgr Fallon.

Interdire, dans ces conditions, que l'on enseigne sa langue à une population qui y a les droits les plus légitimes, est une injustice flagrante qu'il est regrettable de voir commettre par un prélat catholique.

Mgr Fallon est au dire de nos confrères d'Ontario un assimilateur à outrance et il fait volontiers profession de francophobie.

Les circonstances particulières dans lesquelles il a pris cette mesure radicale—c'est-à-dire au lendemain même de son retour du Congrès Eucharistique— permettraient de croire que sa susceptibilité irlandaise a été froissée de la place prépondérante attribuée durant le Congrès à la langue française.

D'aucuns ne manqueront pas de dire qu'il a suivi à la lettre les indications de Mgr Bourne relatives à l'unification de la langue en matière d'éducation religieuse. A ceux qui tenteraient d'expliquer de cette dernière manière la décision prise par l'évêque de Windsor, nous opposeront les paroles mêmes de l'archevêque de Westminster qui a déclaré textuellement ceci, à la réunion de l'Eglise Notre-Dame, de Montréal.

"Ce jour que nous appelons avec tant d'anxiété (l'unité de la foi dans le Dominion) ne luira que lorsque les doctrines de l'Eglise catholique auront été apprises par chaque enfant de la nation dans *sa langue maternelle*, et qu'elles seront accueillies et répétées par lui dans la langue qu'il a apprise des lèvres de sa mère."

Loin d'être une explication de la conduite de Mgr Fallon, ces paroles sont au contraire la plus forte condamnation et la plus autorisée—émanant d'un prélat de langue anglaise—à l'endroit de son interdiction de l'enseignement du français.

Nous avons tout lieu de croire que cette décision arbitraire de l'évêque de Windsor aura pour conséquence d'augmenter la tension des rapports entre les Canadiens-français et le clergé irlandais, non-seulement dans la province d'Ontario, mais encore dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre où la mésentente est déjà si accentuée.

Il y a quelques mois nos compatriotes d'Ontario tenaient un congrès important au cours duquel ils affirmaient leurs droits à développer l'enseignement de leur langue dans les écoles de la province.

Mgr Fallon leur répond par une mesure inique, privant, de propos délibéré, leurs enfants d'apprendre leur langue maternelle à l'école catholique.

Et ces enfants forment la majorité de la population scolaire du diocèse.

Mgr Fallon ne saurait s'étonner du mouvement de protestation indignée qui s'est élevé dans la presse canadienne-française.

Atteints dans le plus sacré de leurs droits nos compatriotes se préparent à la lutte.

La responsabilité en retombe tout entière à ceux qui l'y entraînent par l'excès d'un nationalisme dont ils font passer les droits avant ceux mêmes de la religion catholique.

L'INCIDENT DU DRAPEAU TRICOLORE

Deux versions

L'incident des drapeaux arborés au faîte de l'hôtel de ville de Montréal, durant le Congrès Eucharistique, prête aux commentaires les plus divers.

On se souvient qu'il s'agit d'une question de préséance.

Le drapeau irlandais flotta à la place d'honneur durant toute la durée du Congrès, tandis que le drapeau tricolore,—celui de l'immense majorité canadienne-française—, était relégué complètement à l'arrière-plan.

L'opinion publique fut fortement émue de ce manque d'égards envers le drapeau tricolore, adopté comme l'emblème officiel des Canadiens-français.

Les échevins s'emparèrent de l'incident. Une commission d'enquête fut nommée.

On apprit que l'ordre donné par *la commission municipale de réception, pour la mise* en bonne place du tricolore, avait été contremandé par un "haut fonctionnaire de la ville."

L'enquête aboutit par la déposition sur la table du conseil d'un règlement à l'effet de décréter qu'à l'avenir, en toute occasion officielle, le drapeau anglais soit placé sur la tour principale de l'hôtel de ville et le drapeau français à sa droite afin de rendre hommage à l'emblème de la majorité de la population de la ville.

Ce règlement a toutes les chances d'être adopté à une forte majorité.

Nous disions que l'incident ci-dessus a soulevé des commentaires divers dans la presse. Nous en relèverons deux.

Le premier a paru dans le journal de M. Bourassa. C'est l'approbation de la conduite du maire Guérin—l'auteur de l'interversion dans l'ordre des drapeaux. L'article, signé H. B., a indigné tout le monde si nous en croyons nos confrères de Montréal.

La "Presse" blâme vivement l'auteur de l'article du "Devoir." Elle dit notamment:

"...Etait-ce une simple erreur ou était-ce une affirmation voulue? Les uns professaient la première opinion, les autres la seconde. Mais on attendait encore le Canadien-français qui ferait l'apologie du fait lui-même. Il est venu.

"Dans un article paru hier, dans un journal où on l'aurait le moins attendu, quelqu'un qui signe H. B., et dont *on hésite vraiment* à deviner le nom sous les initiales s'efforce de justifier l'insulte faite au tricolore par notre autorité municipale.

"...Les lecteurs de notre confrère ont dû véritablement être *stupéfiés. Ils n'ont pas reconnu* leur journal..."

Le deuxième *commentaire nous* est fourni par la presse anglaise.

C'est une explication aussi stupide qu'inexacte de l'incident des drapeaux.

Le "Citizen" d'Ottawa la publia le premier: elle a été reproduite depuis par tous les journaux de langue anglaise.

La voici:

"Le drapeau tricolore avait été hissé sur l'hôtel de ville de Montréal. Mais un *ecclésiastique étranger distingué*. Mgr Touchet, s'objecta fortement à ce que le drapeau français fut arboré, le dénonçant comme l'emblème de la révolution contre l'église et il déclara que tous les drapeaux tricolores devraient être descendus.

"Selon ce désir les drapeaux français furent immédiatement retirés de la façade de l'hôtel de ville et ils furent relégués à l'arrière-plan.

"Lorsque la question s'éleva de décider par quels drapeaux on allait remplacer le tricolore, apparemment personne ne songea au *pauvre vieux drapeau britannique*, sous la protection duquel on jouissait de tant de liberté et de droits spéciaux, et l'on combla le vide par un drapeau irlandais."

Cette version de l'incident est tendancieuse jusqu'à l'odieux. C'est une habile manoeuvre pour rejeter toute la responsabilité de l'incident sur un prélat français *et assurer l'impunité de l'élément* municipal anglais de Montréal...

La personnalité de l'éminent évêque d'Orléans n'est même pas effleurée par cette calomnie.

Tout le monde a encore présent à l'esprit ces paroles vibrantes d'amour envers le drapeau tricolore que Mgr Touchet prononçaient il y a quelques jours à la basilique de Québec.

"...O mon drapeau, blanc comme les lys de nos vallées, rouge *comme nos étés, bleu comme notre ciel d'automne, il ne porte ni* aigles ni lion, ni bêtes dévorantes. Ses conquêtes sont plutôt des conquêtes de progrès et de civilisation que de sang versé. Je te salue déployé partout pour redire à l'Univers que la France ne meurt pas."

Ces belles paroles, jointes à la lettre de protestation de Mgr. Touchet que nous publiions dans notre dernier numéro, rendent absolument superflu tout autre commentaire.

On ne peut que plaindre nos *compatriotes de langue anglaise* d'être aussi mal renseignés par leurs journaux.

LA PUISSANCE DES TRUSTS

Jusqu'à ce jour, la puissance des trusts aux Etats-Unis a tenu en échec le pouvoir judiciaire.

L'historique de la lutte des représentants de la justice contre les représentants des trusts au Missouri, nous apparait singulièrement instructive.

Des poursuites furent énergiquement engagées, et successivement, contre le "trust du boeuf", le 'trust de pétrole" et le "trust du moissonneur."

Qu'advint-il de cette louable initiative du pouvoir judiciaire dans l'Etat du Missouri, dans le but de défendre les intérêts de la population contre les coalitions illégales et les rapacités iniques de riches compagnies accaparant le monopole des denrées et instruments agricoles?

Les tribunaux se trouvèrent en présence d'un problème difficile à résoudre, quand ils eurent à juger les combinaisons illégales des grandes compagnies de boucherie et de vente des viandes abattues. Si l'on appliquait strictement la loi, en fermant ces vastes établissements d'où dépendait l'alimentation de toute une région, ce serait la famine pour certaines villes, une crise grave pour certaines autres. Les tribunaux durent se contenter de frapper les violateurs de la loi, de fortes amendes. *Les compagnies condamnées, payèrent sans murmurer.*

Mais le lendemain, le prix de la viande était augmenté, sans rime ni raison. C'était le peuple qui, en somme, payait la rançon de ses effrontés exploiteurs.

Qu'était pour eux une amende de $5,000? L'augmentation de la viande, augmentation non temporaire mais permanente et toujours croissante, non seulement couvrait l'amende en un tour de main, mais faisait affluer de nouveaux bénéfices dans la caisse des compagnies d'acaparement et imposait un tribut quotidien, de plus en plus lourd, à la *clientèle des acheteurs, qui se plaignait, murmurait,* se plaint et murmure encore et continuera ses plaintes et murmures en vain.

En ce qui concerne le trust du pétrole, la situation présentait, aux yeux des tributaires du Missouri, quelque analogie avec celle du trust du boeuf. Une condamnation à $505,000 d'amende fut prononcée, mais le trust fut laissé libre de continuer ses opérations.

Deux autres trusts furent frappés d'amende et leurs usines furent fermées; ils furent condamnés à transporter leurs pénates en d'autres états. Or, la Cour suprême des Etats-Unis annulait ce jugement et les deux trusts pouvaient, deux ans après le jugements de la cour du Missouri recommencer, sur les mêmes bases que par le passé, leurs opérations *mercantiles!*

Actuellement, le "trust du moissonneur" est *sous la coupe de* la justice. Le "Courier Journal" de Louisville et "l'Etoile de Kansas City" nous apportent d'édifiants détails et de suggestives considérations sur le procès en cours.

Il n'y a pas une ferme, dans le Missouri, où l'on ne trouve les instruments aratoires et machines agricoles de "l'Internationale Compagnie du Moissonneur." Elle contrôle la production de toutes les fermes, racontent ces journaux. Les tribunaux ne pouvaient donc frapper d'ostracisme ce trust s'ils le *reconnaissaient* coupable d'infraction à la loi.

Qui eut, en effet, réparé les outils et machines agricoles des fermiers? Leurs intérêts eussent été compromis, en pleine période de récoltes peut-être, et alors le remède appliqué énergiquement eût été pire que le mal.

Probablement le trust sera frappé d'une amende et on l'admonestera vertement en lui enjoignant de mieux se comporter dans l'avenir.

Telle est l'unique sanction en perspective; les tribunaux ne peuvent faire ni mieux ni davantage pour le respect de la loi et l'observation de la probité, de l'honnêteté industrielle et commerciale.

Si la puissance des tribunaux se brisait contre la solidité inébranlable du trust, comme la vague contre le rocher, elle pouvait *avoir plus facilement* raison des personnalités.

Un homme d'une haute valeur administrative, le président de Princeton University, M. Woodrow Wilson, que la convention de Trenton acclame probablement, *à l'heure où nous écrivons ces lignes, comme futur gouverneur* de l'Etat de New-Jersey, avait suggéré l'idée pratique d'appliquer la loi contre les personnes *mêmes*, contre les administrateurs responsables des trusts et non simplement contre cet anonymat social échappant à toute responsabilité réelle, effective.

Cette idée fut mise en pratique par le procureur du comté d'Hudson, M. Pierre Garven. Il poursuivit, sous l'inculpation de pratiques illégales, le "Trust du Boeuf" et assigna devant le grand jury non seulement les corporations ou compagnies, mais personnellement vingt et un administrateurs et directeurs, nominalement responsables. C'était la première fois que se produisait *cette citation* de personnalités. Mais le gouverneur Fort refusa de signer la réquisition du magistrat contre les "barons du boeuf" ainsi qu'il les désignait.

La magistrature de Chicago vient de traduire à la barre dix administrateurs de diverses "compagnies du boeuf" et elle ne les a laissés en liberté provisoire, en attendant le *procès*, que sous une caution personnelle—refusant les actions de chaque compagnie en paiement— variant de $10,000 à $30,000. Cette procédure atteignant la personnalité même des administrateurs et directeurs des *trusts*, les plaçant en face de la prison et de l'amende, donnera à réfléchir aux "barons du boeuf" et autres "barons" des monopoles de l'alimentation, accaparant au détriment des producteurs et des consommateurs, toutes les denrées de première nécessité, taxant arbitrairement les prix de vente, *s'enrichissant sur le dos du peuple*, des *travailleurs* des villes comme des populations de la campagne, car ils sont parvenus, par une centralisation excessive, par leurs appétits insatiables à rendre la vie aussi cher et plus chère encore, dans les villages que *dans les cités!*

Chronique Agricole

ENGRAISSEMENT DES VOLAILLES

Bien que l'engraissement de la volaille exige beaucoup de jugement et une certaine expérience, il est possible cependant que le premier venu puisse l'entreprendre avec succès s'il applique soigneusement certains principes et suit certaines méthodes éprouvées efficaces, que nous allons nous efforcer d'exposer ici aussi clairement et aussi brièvement que possible.

D'abord il ne faut pas perdre de vue que toutes les volailles ne sont pas susceptibles d'être engraissées, et qu'il importe de choisir non seulement une bonne race mais encore des sujets présentant certaines qualités. Il faut avant tout que le sujet soit bien portant, soit doué d'un tempérament tranquille, et qu'il n'ait pas plus de quatre à cinq mois. Avec un coq plus âgé les résultats ne sauraient être que médiocres, à moins que le sujet ne soit castré.

Entre les différentes méthodes dont l'expérience a démontré l'efficacité, nous recommandons aux cultivateurs ou aux éleveurs en aviculture de choisir celle qui consiste à tenir les volailles en loges ou en épinettes. Cette méthode peut être d'une étendue proportionnée au nombre de sujets qu'on se propose d'engraisser de manière qu'ils y soient à l'aise, sans cependant jouir d'une complète liberté. On trouvera très avantageux de tenir les volailles dans des endroits tranquilles, surtout après les repas, et il faut permettre aux volailles de s'y reposer en paix. La nourriture, dont nous parlerons plus loin, doit leur être distribuée deux ou trois fois par jour, dans des augettes bien propres. Si l'on donne trois repas, ce qui est préférable, le premier doit être servi le matin de très bonne heure et le dernier le soir assez tard. Aussitôt que l'on s'aperçoit que les volailles semblent avoir mangé suffisamment il faut enlever le surplus de nourriture, cela a le double avantage d'empêcher le gaspillage et de forcer les sujets au repos. On favorise ce repos en tenant les loges obscures. C'est le moyen qui, jusqu'à présent, a donné les meilleurs résultats à la Ferme Expérimentale Centrale, tout en étant le moins dispendieux à tous les points de vue.

Les éleveurs qui se livrent à l'engraissement des volailles sur une grande échelle emploient presque toujours le gavage au moyen d'une machine. Cette opération est généralement d'excellents résultats et si elle est faite par une personne expérimentée, elle n'offre aucun danger; cependant pour les sujets, cependant plusieurs personnes répugnent à en faire usage.

Un mot maintenant de la nourriture qui convient le mieux.

Si l'on veut obtenir des produits de toute première qualité il ne faut pas hésiter à se procurer une dépense un peu plus élevée qui sera amplement couverte par la plus-value des sujets engraissés. Le blé d'avoine pur, finement moulu et délayée avec une certaine quantité de lait, auxquels on ajoutera une petite quantité de suif de mouton haché assez fin.

Si l'on désire restreindre les frais d'engraissement, on pourra employer, avec avantage, un mélange de farine d'orge, d'avoine, de sarrasin et de blé d'Inde. La farine d'avoine mais est aussi une nourriture excellente, mais elle produit une graisse un peu jaunâtre qui n'est pas recherchée par les acheteurs, et pour ces raisons il vaut mieux s'en abstenir. Lorsque les volailles sont tenues en liberté relative, un mélange de sarrasin moulu et d'avoine finement moulue, en parties égales, produira de bons résultats. On peut aussi donner aux volailles des pommes de terre bien cuites et écrasées.

Quel que soit le mode d'engraissement que l'on suive, on trouvera très utile, pour tenir les volailles en bonne santé, de leur donner régulièrement une quantité "d'orties bouillies" à leur mélange à leur nourriture ordinaire.

L'engraissement coûte en moyenne 6½ centins par sujet, pour 3 semaines.

Remarques générales: — Les loges d'engraissement doivent être bien aérées, les loges élevées à 2 pieds au-dessus du sol au moins avec un fond disposé de manière à laisser tomber la fiente.

Les volailles doivent être enfermées les volailles pour commencer l'engraissement, il faut les faire jeuner pendant 24 heures; elles prendront alors un bon repas et seront immédiatement disposées à se reposer tranquillement.

Si l'on fait usage de la machine à gaver, on doit tâter le jabot du sujet avant de lui donner son repas, et s'il y reste encore de la nourriture du repas précédent, on ne lui donnera rien avant le prochain repas.

Dans le cas où l'on tient les volailles en épinettes il ne faut pas essayer de les tenir séparément. Elles mangent beaucoup mieux lorsqu'elles sont plusieurs ensemble.

Les repas doivent toujours être servis avec la plus grande ponctualité.

Pour s'assurer de la condition des sujets que l'on engraisse, en leur servant leur nourriture dans des augettes il faut leur tâter le jabot immédiatement après le repas; si le jabot reste mou et flasque l'appétit de l'oiseau diminue et il faut y remédier. Le lait caillé écrémé a toujours un excellent effet et contribue à donner au sujet une chair blanche et ferme.

Enfin, il ne faut jamais perdre de vue que la tranquillité, le silence et l'obscurité, sont des conditions des plus importantes, si l'on veut obtenir de bons résultats.

à la compagnie de transports automobiles.

Cette compagnie effectuera les transports à bon marché et elle se propose d'étendre son service à tous les villages dépourvus de communication par voie ferrée; elle a fait tout récemment de fortes commandes de chariots automobiles en Europe.

La compagnie qui est de fondation toute récente est appelée à rendre de grands services dans notre région.

Nous bénéficierons du nouveau service de transports tout prochainement.

La compagnie qui est française a pour fondateur, M. Renard, qui lui a donné son nom.

Grâce au zèle de notre député provincial, on a depuis quelque temps du télégraphe. M. O. Réalart [illegible] l'opérateur.

On annonce pour le mois prochain le mariage de M. O. Boisselle avec Mlle Caroline L'Heureux de Ste Rosalie, Qué.

Mlle L'Heureux a passé quelques semaines en promenade ici.

VONDA, Sask.

— La gare du C. N. R. de Vonda présente un élégant aspect depuis qu'elle a été agrandie et repeinte. La nouvelle salle d'attente est très vaste.

MM. Lévêque viennent de remettre leur boucherie en ville. Leurs abattoirs sont situés sur leur ferme.

Une douzaine de familles comme celles de MM. Lévêque seraient une chose désirable pour Vonda, où les progrès vont à vue d'œil.

Nous souhaitons tout le succès qu'ils méritent à MM. Lévêque.

— M. H. Gauvin vient d'engager M. Lapointe comme boulanger. La nouvelle boulangerie doit ouvrir sous peu.

— On nous apprend que notre curé sera de retour ici dimanche prochain. Son retour prématuré serait dû à sa santé, qui depuis quelque temps laisse à désirer, et aux fêtes du Congrès Eucharistique qui l'auraient trop fatigué.

Nouvelles régionales

LAC LA BICHE, Alta.

Nous croyons intéresser les lecteurs du "Courrier de l'Ouest" en donnant ici la liste des Townships à travers lesquels passe la voie ferrée de la Compagnie "Alberta & Great Waterways Ry."

Ces indications seront d'une grande utilité pour l'établissement des colons qui projettent de venir ici:

Townships	Rangs
66	14
66	15
66	16
66	17
66	16
67	16
67	16
67	17
67	18
68	17
68	17
68	18
69	17

Le terrain dans ces divers townships est de tout premier ordre et convient merveilleusement à la culture mixte.

L'élément français y est suffisant pour fonder plusieurs paroisses canadiennes-françaises.

L'avenir de notre nationalité dans cette région est à la disposition de nos compatriotes. Ils ont tout à gagner en venant ici, qu'ils se hâtent de suivre les conseils de ceux qui ne désirent que leur prospérité.

GRAVELBOURG, Sask.

Les nombreux amis de M. Achille Belisle apprendront avec plaisir que ce dernier qui est à l'hôpital de Régina, atteint de fièvre typhoïde, va beaucoup mieux depuis quelques jours.

Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

Nos fermiers suivent avec intérêt les préparatifs importants effectués actuellement par la Compagnie "Renard Transportation" pour la mise en opération des convois automobiles sur route.

Jusqu'à présent nos cultivateurs ont été obligés de transporter leur récolte eux-mêmes durant soixante milles pour la livrer aux élévateurs de Moose Jaw, Mortlach ou de Moose Jaw. Désormais, grâce à l'initiative de la Compagnie "Renard Transportation" ils jouiront de tous les avantages des centres pourvus d'un moyen de locomotion par voie ferrée, car ils pourront livrer leur récolte en moins d'une journée au village de Gravelbourg.

INSTITUTRICE — Demande une institutrice de langue française, ayant de l'expérience, pouvant parler et enseigner les deux langues de l'école. Bonne position. S'adresser immédiatement à Mlle Diana Daoust, St Jean Baptiste, Man.

ON DEMANDE un instituteur ou une institutrice pour enseigner à l'école Granger. Doit parler les deux langues (anglais et français), être catholique et avoir son diplôme pour enseigner dans l'Alberta.

Salaire $600.00 par année.

Écrire à P. E. CONSTANTIN Secrétaire, Rivière-qui-Barre, Alta.

Le vapeur "City of Edmonton" partira du quai de la scierie Walters à Edmonton, vers le milieu de la semaine prochaine, pour une excursion en aval de la rivière, jusqu'à Onion Lake.

Le vapeur fera escale aux différents points en amont de Brosseau.

On prendra des passagers et des marchandises.

Résumé des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne, le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead, un quart de section de terre du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta. Le requérant doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

Devoirs: — Six mois de résidence sur le terrain et la culture du sol chaque année pendant trois ans. Un homesteader peut vivre à moins de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un homesteader en règle peut prendre en préemption un quart de section voisin de son homestead. Prix $3.00 par acre. Devoirs: résidence de six mois dans chacune des six années à partir de la date de l'entrée du homestead, et culture de cinquante acres additionnels.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de préemption dans son district, peut un homestead acheté dans certains districts. Prix $3.00 par acre. Devoirs: Résider six mois dans chacune de trois ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

Le droit d'exploitation d'une mine de charbon peut être obtenu à bail pour une période de 21 ans renouvelable, à raison d'un paiement annuel de $1.00 par acre. Aucun bail ne sera pour une surface de plus de 2560 acres. Une redevance d'un droit de 5 cents par tonne sera perçu sur tout charbon vendable extrait de la mine.

W. W. CORY, Député du ministre de l'Intérieur.

N.B. — La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chronique Locale

M. J. A. Côté, d'Ottawa, assistant-arpenteur est de retour du Nord, où durant plusieurs mois il s'est occupé en compagnie de M. C. Engler, D.L.S., à délimiter la frontière entre la province d'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

M. J. A. Côté s'occupera durant les mois prochains d'observations magnétiques dans les principales villes de l'Ouest.

Lorsque sa mission sera terminée, il partira pour faire un séjour de quelques semaines en Californie en compagnie de son père M. J. A. Côté, assistant-député ministre de l'Intérieur.

Nos compatriotes qui étaient allés assister aux cérémonies du Congrès Eucharistique commencent à revenir parmi nous; nous citerons notamment le Rév. Père J. A. Thérien; M. et Mme J. H. Gariépy, MM. Arthur Poirier et W. Pépin, de St. Paul des Métis. A. C. Larivière, etc.

Sa Grandeur Mgr Legal est de retour également de Montréal.

Le Rév. M. Ethier, curé de Morinville, a été l'objet d'une réception très cordiale à son retour de l'Est.

Un grand nombre de ses paroissiens sont allés au-devant de lui pour lui souhaiter la bienvenue.

Nos compatriotes de la province de Québec continuent d'arriver de plus en plus nombreux pour s'établir dans l'Ouest.

Voici les noms des personnes qui sont arrivées cette semaine en compagnie du Rév. M. Ouellette.

MM. Laurent Roy, de l'Acadie; Narcisse Legault et le Dr J. D. M. Grothé, de St. Jean d'Iberville; Alfred Côté; Narcisse Olivier; Lucien Clermont, de St Narcisse; Octave Bernard; Hilaire Hébert; M. et Mme Stanislas Duval; N. Lafrenière et Jos. Jetté, de Montréal.

MM. C. Coderre et C. Charron de Southbridge, Mass., sont également de nouveaux venus parmi nous.

M. Coderre qui représente un syndicat de capitalistes de Southbridge nous annonce qu'un grand nombre de Canadiens-français des Etats-Unis projettent de venir s'établir dans l'Ouest au printemps prochain.

Tant mieux.

On ne fait jamais d'aussi beaux rêves qu'après avoir fumé un excellent cigare à 5 cent, "Peg Top" ou un "Buckeye" à 3 pour 25 cents. Rien n'est comparable au plaisir éprouvé à fumer une bonne pipe du fameux tabac canadien "Sportsman." Cigares et tabac en vente chez J. A. McNeil, 243 avenue Jasper Ouest, Edmonton.

M. et Mme Léon Quatre, de Plamondonville, Lac LaBiche, sont de passage à Edmonton.

Mme P. E. Poirier et son fils, qui ont passé six mois à Trois Rivières, Qué., viennent de revenir parmi nous.

M. T. E. Gagner vient de démissionner de ses fonctions de gérant de la Pharmacie Laval.

Son successeur à la populaire pharmacie canadienne-française est M. Roméo Vincent, gradué de l'Association des Pharmaciens des Territoires du Nord-Ouest.

M. Vincent a obtenu son diplôme au mois d'août dernier.

MM. Thos. Jalbert, de l'Islet, Qué., C. Gagnon, de St. Fabien, Qué., et Geo. Perron, de St. Jérôme, Qué., sont arrivés ces jours derniers à Edmonton.

Ces messieurs visitent les principaux centres de la province avec l'intention de s'établir en Alberta.

Nous avons le regret d'apprendre le décès du jeune enfant de M. C. Lessard, de la Banque d'Hochelaga.

M. et Mme Coupez et leurs enfants, de Winnipeg, sont arrivés à Edmonton depuis quelques jours et sont les hôtes de M. et Mme Bourque.

M. Coupez se propose d'établir en société avec son gendre M. Bourque, propriétaire du Magasin "Hub Cigars", un grand magasin de verreries de tous genres.

Nous lui souhaitons bon succès.

AGENCE CONSULAIRE DE FRANCE.

MM. Neuromont et Basset ainsi que M. Jean Régis Eybalin sont priés de communiquer sans retard avec M. l'Agent Consulaire de France, à Edmonton.

Mardi dernier M. J. B. Rolland de l'importante manufacture de papier de St. Jérôme, Qué., venait nous rendre visite à nos bureaux.

M. et Mme Rolland faisaient partie de l'excursion des manufacturiers de l'est.

M. Desbarats, de la Compagnie Desbarats Advertising Agency, de Montréal, était également au nombre des excursionnistes.

M. et Mme Dr Blais viennent de prendre possession de la jolie maison, 355 Treizième rue, occupée autrefois par M. Jean Révillon.

M. et Mme Blais s'y installeront définitivement.

LES MANUFACTURIERS CANADIENS A EDMONTON.

Les 250 membres de l'Association des manufacturiers canadiens qui font actuellement l'excursion annuelle de l'Association sont arrivés mardi dernier à Edmonton.

Les Manufacturiers, au nombre desquels sont quelques-uns des plus éminents représentants de l'industrie et du Commerce canadiens, reviennent de Vancouver où a eu lieu la convention de l'Association.

Les excursionnistes ont été l'objet d'une superbe réception dans notre ville et ils ont apprécié grandement l'hospitalité courtoise des citoyens d'Edmonton et le charme de la température d'Alberta.

A bord du train spécial des Manufacturiers est une imprimerie qui publie chaque jour un minuscule journal intitulé "On the Cars and Off."

Mardi soir nos visiteurs ont été l'objet d'une réception civique à la salle de l'Ecole Séparée, au cours de laquelle d'excellents discours ont été prononcés.

M. BLAISE LETELLIER

Il semble à peu près certain que M. Blaise Letellier, avocat de St. Joseph de Beauce, sera nommé juge pour succéder à feu le juge Gagné au banc de la Cour Supérieure.

UN BEL HOMMAGE AUX SOEURS

Jeudi dernier avait lieu la pose de la première pierre du nouvel hôpital Royal Alexandra d'Edmonton par le Lieutenant-Gouverneur d'Alberta.

La cérémonie se déroula en présence d'un public assez nombreux. Le président du comité de l'hôpital M. A. C. Fraser, prononça le discours d'ouverture dont nous extrayons un passage qui contient un bel hommage rendu à l'oeuvre des dévoués religieuses de notre hôpital.

"...Je remercie Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de sa présence et de l'honneur qu'il nous fait en accomplissant lui-même la cérémonie de la pose de la première pierre.

"Je remercie les bonnes Soeurs des hôpitaux de cette ville qui ont bien voulu honorer cette cérémonie de leur présence. Les Soeurs sont les fondatrices des hôpitaux à Edmonton. Nombreux sont ceux parmi nous qui sont endettés envers elles pour les soins qu'elles ont prodigués aux chers nôtres. Leur oeuvre est un modèle du genre et mon expérience et mon ambition sont que l'hôpital Royal Alexandra ira de pair avec leurs institutions sans qu'entre nous il y ait autre chose qu'une rivalité amicale, et qu'Edmonton acquièrera le renommée d'une ville prenant le plus grand soin de la souffrance et de l'affliction et où le pauvre pourra obtenir pour les siens des soins aussi attentifs que le riche."

REVUE DES MARCHES.

Cours de Winnipeg.

Winnipeg, 28. — Le cours du blé s'est tenu très ferme aujourd'hui. 719 wagons de cette céréale ont été reçus contre 679 pour la période correspondante de l'an dernier.

Voici les cours au comptant: No 1 Northern, 98½c; No. 2 Northern, 95¾c; No. 3 Northern 92c; No. 4, 88 c; No. 5, 80c; No. 6, 74c. Blé d'automne d'Alberta, No. 1, 96c; No. 2, 94c; No. 3, 91c. Avoine. — No. 2, 34c. Orge. — No. 3, 47c; No. 4, 42c. Lin.—No. 1, 2.38.

COURS D'EDMONTON.

Prix de détail.

28 septembre, 1910.

Oeufs. — 30 cents. Beurre, 25 à 30 cents. Beurre de crémerie, 35 cents.

Pommes de terre. 75 cents le minot.

AVIS PUBLIC.

Des sessions de la Cour de District auront lieu aux endroits et dates suivants, à 10 h. a.m.

A Legal, le jeudi 6 octobre.

A Morinville, le vendredi, 7 octobre.

A. Y. BLAIN,
Député Procureur général.
Daté à Edmonton, le 27 sept. 1910.

L'IMMIGRATION CANADIENNE FRANÇAISE

Mardi dernier, 50 colons canadiens-français sont arrivés dans la province, sous la direction de M. H. Maillet, pour s'établir dans la région de Végreville.

Cette excursion de colons est la troisième qu'organise cet été M. Maillet.

D'autre part, samedi dernier, l'excursion organisée par M. l'abbé Ouellette le 20 à Montréal, nous a valu 46 colons nouveaux.

Tous ces nouveaux venus sont favorablement impressionnés par l'apparence des récoltes et il n'en est pas un qui ne songe à s'établir dans l'Alberta.

M. l'abbé Ouellette est parti mercredi soir avec quelques colons pour visiter les nouveaux cantons de colonisation de la rivière Castor.

Les voyageurs se rendront jusqu'à Lessard P. O., à 110 milles au nord de Végreville.

ST. PAUL, Alta.

(Suite de la page 1)

L'immigration est plus forte de jour en jour; l'excursion du 20 sept. doit nous amener un fort contingent de colons; le R. P. Thérien fait partie de cette excursion, ce qui est d'un bon présage pour la colonisation de la région.

Voici quelques noms des derniers venus ayant fait choix de terrains:

MM. Nap. Côté, R. Champagne, Jos. Pineau, de Montréal, C. E. Maline, L. Majeau, Eug. Lefebvre, ces derniers visitent la partie nord de la région.

Le Dr. Gagnon, de Montréal, est actuellement à St. Paul avec l'intention de s'y fixer. Le Dr. Gagnon a été surpris des progrès de notre village et de la forte population des environs.

—M. Ernest Cloutier vient de mener sa femme à l'hôpital de Végreville pour subir une opération très grave.

Après examen le docteur Couillard a mandé le docteur Blais qui est certainement le meilleur chirurgien d'Alberta, pour pratiquer l'opération.

Cette opération quoique délicate a fort bien réussi. Mme Cloutier, qui est malade depuis deux mois a supporté ses souffrances avec un courage étonnant.

En passant qu'il nous soit permis de dire que les docteurs Blais et Couillard, le premier surtout, ont une renommée très répandue et très légitime. C'est un honneur non seulement pour leur profession mais aussi pour tous les Canadiens-français de l'Alberta.

Nous souhaitons à Mme Cloutier un prompt rétablissement et nous lui offrons nos meilleures sympathies dans l'épreuve qu'elle traverse.

Deux jolis mariages viennent d'avoir lieu à St. Vincent.

M. Mahé, marchand, a épousé Melle J. Naye, d'Edmonton et M. Jos. Baril de Moose Lake, Mlle J. Martin, de St. Vincent.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux deux nouveaux couples.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

(Suite de la page 3)

des avoisantes, qu'ils prennent pour nos yeux les couleurs que ces teintes rejettent.

Un chapeau gris bleu clair va nous sembler verdâtre, orange ou violacé selon qu'on le garnira de rouge, de bleu ou de jaune et, si l'on n'y prend garde, cela pourra détruire l'harmonie de couleur de l'ensemble de la toilette.

Voilà pourquoi la mode qui semble n'être qu'une affaire de convention est une chose de raisonnement et de science; et pourquoi les modistes, tout en chiffonnant leurs rubans, doivent aussi se soucier des lois de la physique.

Vous ne pensiez pas, Madame, en sollicitant mes avis, que j'aurais eu l'inconvenance de vous ennuyer à ce point. Ce sera pour vous une rude leçon.

Je prie votre cerveau de vouloir bien agréer mes condoléances pour les efforts auxquels je l'ai si irrespectueusement obligé.

Votre serviteur,

SYLVUS.

PERDU. — Il a été perdu 8 veaux du printemps, 7 génisses, dont 5rouges et 2 noires, et un boeuf couleur caille.

Prière de faire parvenir renseignements à M. J. Carrell.

Beauvallon P. O., Alta.

AVIS PUBLIC.

Le bureau d'hygiène d'Edmonton désire attirer l'attention sur un récent amendement apporté au règlement d'hygiène. Cet amendement est le suivant:

Extrait du règlement No 292.

Toute maison d'habitation doit être pourvue soit de cabinets d'aisances convenablement reliés au service d'eau municipal et aux égouts ou si elle est située de telle sorte qu'elle ne puisse pas être reliée auxdits services sur une ruelle ou rue y aboutissant, ladite maison devra être pourvue de cabinets convenables établis près de la ruelle à l'arrière de la propriété.

De et à partir de la date de l'adoption de ce règlement aucun cabinet ne pourra être construit de telle sorte qu'il soit muni de récipients connus sous le nom de "sanitary pails" et tous les cabinets où il est fait actuellement usage de tels récipients devront, le ou avant le 1er jour d'octobre 1910, être reconstruits conformément au présent règlement.

Tout cabinet d'aisances comportera une fosse creusée dans le sol d'au moins (4) quatre pieds de profondeur sur laquelle sera placé un couvercle reposant à au moins (6) six pouces tout autour de la fosse. Lesdits cabinets devront être ainsi construits et munis de portes et de fenêtres n'offrant pas d'accès aux mouches, à l'extérieure la terre devra être disposée de telle sorte qu'elle prévienne l'entrée de l'eau et les ouvertures du siège devront être pourvus de couvercles à pivot."

Le département a l'intention de faire cesser le service nocturne de vidanges après le 31 décembre 1910.

(Signé) Pour les Commissaires,
JOHN PARK, M.D.,
Officier de l'Hygiène Publique en fonctions.

26 Sept., 1910.

Végreville à St. Paul

MM. Sigler et Richardson, propriétaires de l'écurie "Vegreville Livery, Feed & Sales" désirent annoncer au public que la voiture de poste de Végreville à St. Paul des Métis part de Végreville chaque mardi, jeudi et samedi à 8 heures du matin, et arrive à St. Paul des Métis le même jour à 6 heures du soir.